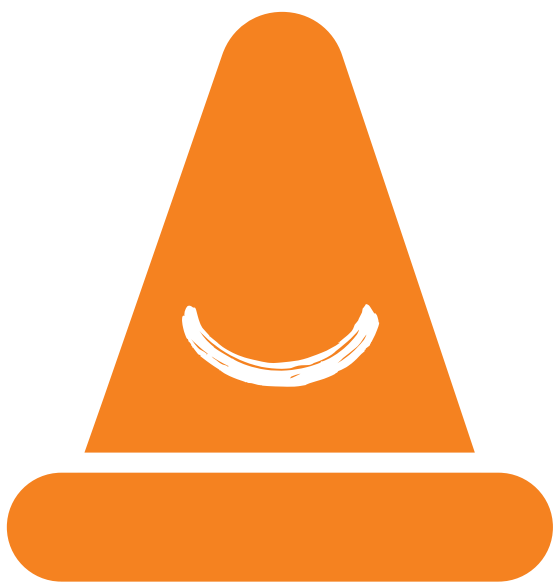


APROBAT

lalux-assurances





Assurances | CONSTRUCTIONS

Ne prenez pas de risques, assurez-vous contre tous les dommages matériels liés à la construction !

Les assurances constructions **APROBAT LALUX Assurances** vous offrent une protection complète et un accompagnement personnalisé que vous entamiez une construction, une transformation ou une rénovation.

APROBAT propose des solutions optimales pour professionnels et pour particuliers !

- Vous êtes un architecte, un entrepreneur, un ingénieur, un bureau d'études ou un promoteur ? **APROBAT** vous propose des solutions spécifiques dédiées aux **professionnels de la construction**.
- Vous êtes un **particulier** et envisagez des travaux dans votre maison ou appartement ? Quelle que soit l'envergure ou la nature de votre projet immobilier, **APROBAT** vous accompagne avant le début des travaux et même après leur achèvement.



Renseignez-vous dès le début de votre projet

Il est primordial de souscrire aux assurances constructions avant le début des travaux !

ASSURANCES CONSTRUCTIONS EN UN CLIN D'ŒIL

TOUS RISQUES CHANTIER

Des garanties idéales pendant les travaux !

- Le carrelage récemment posé est abîmé par l'installation des sanitaires ?

Les dégâts suite à la négligence, la maladresse, la malveillance et la défaillance humaine de vos fournisseurs sont assurés.

- Les vitres sont cassées par des cambrioleurs ? Les thermostats déjà montés sur les radiateurs disparaissent ? Les sanitaires sont détériorés ?

Le vol par effraction et le vandalisme sont compris dans l'assurance **Tous Risques Chantier**.

LES BIENS COUVERTS

Bâtiment	■
Matériaux de construction	■
Équipements	■
Biens existants	■
Constructions provisoires	■
Engins de chantier	■
Au besoin, une multitude de garanties spécifiques non standard peuvent être incluses dans le contrat	□

LES DOMMAGES ASSURÉS

Malfaçon par maladresse ou négligence	■
Matériel déficient	■
Vol et vandalisme	■
Bris de glaces	■
Incendie et explosion	■
Tempête, inondation et autres événements météorologiques	■
Affaissement de terrain, chute de rochers et tremblement de terre	■
Dommages matériels et corporels causés aux tiers du fait des travaux	■
Dégâts matériels suite à une erreur de calcul ou de conception	□

RESPONSABILITÉ CIVILE DÉCENNALE

Une couverture optimale des dommages, même après la fin des travaux !

Vous craignez des dégâts :

- d'humidité suite à un défaut d'étanchéité
- de détachement du carrelage de la salle de bain ou de la terrasse
- de fissures sur les murs
- à la façade suite au décollement de l'enduit

Grâce à l'assurance **Responsabilité Civile Décennale**, vous êtes protégé contre des dommages au bâtiment après achèvement des travaux.

LES BIENS COUVERTS

Gros ouvrages, 10 ans

Éléments porteurs assurant la stabilité du bâtiment	■
Éléments qui assurent le clos, le couvert et l'étanchéité	■
Revêtement des murs en matériaux durs	■
Revêtement de sols (carrelages et planchers)	■
Escaliers	■
Plafonds et cloisons fixes	■
Tuyauteries, conduites et gaines à l'intérieur des murs	■
Encadrement des portes, fenêtres et verrières	■
Charpentes fixes des ascenseurs et monte-charges	■

Menus ouvrages, 2 ans

Éléments fabriqués, façonnés et installés par l'entrepreneur :	■
Radiateurs, tuyauteries, conduites et gaines visibles	■
Portes, fenêtres, persiennes et volets	■

■ inclus □ option

VOS AVANTAGES

VOTRE CHANTIER SUIVI PAR DES SPÉCIALISTES

Vous n'avez pas le temps ni l'expertise pour contrôler votre chantier ? Vous pouvez compter sur la fiabilité, le savoir-faire et l'expérience de l'équipe d'APROBAT, composée d'ingénieurs-techniciens et d'employés spécialisés dans le domaine de la construction.

DES CONTRÔLES MINUTIEUX À UN COÛT RÉDUIT

Si la valeur de la construction est inférieure à 5 000 000 €, les ingénieurs-techniciens APROBAT réalisent les contrôles obligatoires de votre chantier dans le cadre de l'assurance **Responsabilité Civile Décennale**.

Inutile de passer par un bureau de contrôle externe. Vos intérêts sont prioritaires, les contrôles sont exécutés de manière efficace et précise. Vos coûts sont réduits et les procédures sont simplifiées, grâce au concept APROBAT unique au Luxembourg, qui réunit l'assurance et les contrôles techniques sur le chantier.

RÈGLEMENT RAPIDE ET FACILE EN CAS DE SINISTRE

En cas de sinistre, un règlement rapide de ce dernier vous est assuré, indépendamment de la question des responsabilités. Un éventuel arrêt de votre chantier est évité et les dommages sont pris en charge instantanément.

UNE PROTECTION GARANTIE

Avec l'assurance **Responsabilité Civile Décennale**, vous avez la certitude d'être indemnisé en cas de dommage matériel, même en cas de faillite de l'entrepreneur.

UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VOTRE HABITATION

À chaque étape de votre projet de construction, votre chantier sera contrôlé afin de vous prémunir contre les vices et malfaçons.

easyPROTECT | HABITATION

LA PROTECTION OPTIMALE POUR VOTRE LOGEMENT

La construction de votre nouveau logement est sur le point de se finaliser ? Pensez dès maintenant à l'assurance de votre bien avec **easyPROTECT Habitation**, l'assurance multirisques habitation qui s'adapte à vos besoins individuels à travers ses 3 formules : Sécurité, Confort et Performance.

Que vous soyez propriétaire d'une maison ou d'un appartement, **easyPROTECT Habitation** est une couverture complète qui vous simplifie la vie !



11-13, rue Jean Fischbach | L-3372 Leudelange

Tél.: +352 4761-5100 | info@aprobat.lu

www.lalux.lu

49/2526 - FR - 11/2020